

Service des ressources humaines : pour quelles raisons doubler le travail ?
Blaise Schüll (PCSI)

A la lecture du Journal officiel no 29 du jeudi 22 août dernier, on apprenait que la Police cantonale mettait au concours un nouveau poste de référent-e RH (ressources humaines) à 50%. C'est à la lecture des « Missions » que les interrogations se sont faites sentir :

- Participer à la mise en œuvre et au suivi de la politique du personnel et à son organisation au sein de la Police cantonale.
- Participer à la gestion et au suivi des dossiers RH, en collaboration avec le Service cantonal des ressources humaines.
- Elaborer et mettre en œuvre les processus RH.
- Elaborer et gérer les tableaux de bord et de suivi du personnel.
- Coordonner et gérer les procédures de recrutement ou de mutations internes, ainsi que les engagements en découlant.
- Participer au recrutement des aspirant-e-s et des collaborateur-trice-s.
- Participer à la gestion et au suivi des départs internes (horaires, certificats de travail, coordination, etc.).
- Gérer les aspects RH et administratifs relatifs aux systèmes de timbrage.
- Participer aux actions de marketing RH.
- Suivre les situations d'absences de longue durée.
- Représenter la Police cantonale dans l'organe de coordination pour la sécurité et la protection de la santé au travail (MSST, OC) ou d'autres groupes de travail.

A ce jour, l'ensemble du personnel de l'Etat parle du Plan équilibre, des pistes d'économies structurelles, alors posons-nous certaines questions. La Police cantonale jurassienne (157 collaborateur-trice-s) doit-elle fonctionner comme les grands corps de police de Suisse (exemple : Genève, 2'119 collaborateur-trice-s à la fin de l'année 2022) ?

Dès lors, le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :

1. **Ne devez-vous pas admettre que plusieurs de ces missions sont du domaine du Service cantonal des ressources humaines, sans doublon ?**
2. **Une grande partie de ces missions ne sont-elles pas réservées au personnel du commandement de la Police cantonale ?**
3. **Combien de services du canton ont leur propre référent-e RH ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Blaise Schüll (PCSI)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Raoul Jaeggi (PVL)
- Quentin Haas (PCSI)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Géraldine Beuchat (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Vincent Wermeille (PCSI)
- Jean Froidevaux (PCSI)
- Emilie Guillaume (PVL)

Intervention déposée officiellement le 18 septembre 2024